

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]



Faculté des Sciences du Sport Université de Poitiers

[#]

Vos prérogatives d'encadrement sportif contre rémunération

Vous avez obtenu :

vosre licence 2° année, le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales vous est délivré. Le "DEUG " sciences et techniques des activités physiques et sportives : animateur-technicien des activités physiques pour tous ", vos conditions d'exercice sont : Encadrement et animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir. Vos limites d'exercice de conditions d'exercice sont : Toute activité physique ou sportive auprès de tout public, à l'exclusion des pratiques compétitives.

vosre Licence " éducation et motricité " filière " sciences et techniques des activités physiques et sportives " Vos conditions d'exercice sont : Encadrement et enseignement des activités physiques ou sportives auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes.

vosre Licence " activité physique adaptée et santé " filière " sciences et techniques des activités physiques et sportives ". Vos conditions d'exercice sont : Encadrement des activités physiques ou sportives à destination de différents publics dans une perspective de prévention-santé ou de réadaptation ou d'intégration de personnes présentant l'altération d'une fonction physique ou psychique.

vosre Licence professionnelle " santé, option vieillissement et activités physiques adaptées ". Vos conditions d'exercice sont : Encadrement des activités physiques ou sportives de publics seniors. Vos limites d'exercice de conditions d'exercice sont : Toute activité sportive adaptée à la prévention du vieillissement, visant à entretenir et à améliorer la condition physique des publics seniors.

vosre Licence professionnelle " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives ". Vos conditions d'exercice sont : Encadrement auprès de tout public à des fins d'initiation, d'entretien ou de loisir dans la ou les discipline (s) mentionnée (s) dans l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation.

- Pour l'option "Activités Aquatiques", les titulaires du diplôme auront la possibilité d'obtenir le titre de "Maître Nageur Sauveteur" qui confère les mêmes prérogatives que l'ancien BEESAN.

- Pour l'option "Activités de Pleine Nature et Tourisme Sportif", les titulaires du diplôme auront des prérogatives dans différentes disciplines relevant des activités de pleine nature.

Pour consulter cette réglementation, [cliquer ici](#) [

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318&idArticle=LEGIARTI000018752146&dateTexte>].

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr